

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA DÉCLARATION
ET À L'ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES GRAVES

QUE FAIRE LORS DE LA SURVENUE
D'UN DÉCÈS DE NOUVEAU-NÉ*
ET/OU D'UN ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE GRAVE LIÉ AUX SOINS ?

La naissance d'un enfant est la plupart du temps un événement heureux ; il arrive malheureusement que ce dernier soit endeuillé par un décès néonatal inattendu. Cet événement, même s'il est rare, est toujours éprouvant pour les familles et pour les professionnels de santé.

LA DÉMARCHE DE
SIGNALEMENT-ANALYSE
PERMET DE :

- comprendre ce qui s'est passé (recherche des causes) ; réduire la survenue des événements ;
- prévenir les récurrences (mise en place de plans d'actions d'amélioration).

Il est primordial de signaler systématiquement tout Événement Indésirable Grave associé aux Soins (EIGS) - dont les décès inattendus - pour développer un partage d'expériences au niveau national et régional.



Portail national
de signalement

QUE SIGNALER ?

- Toute **mort foetale** in utero survenant à partir de 35 semaines d'aménorrhée révolues.
- Tout **décès d'un nouveau-né** survenu lors de l'accouchement, immédiatement en salle de naissance ou dans les 28 premiers jours post natal, que cette issue soit inattendue ou résultant d'une procédure d'accompagnement en soins palliatifs ou de limitation thérapeutique.
- Tout **événement indésirable grave** et inattendu associé aux soins dont les conséquences sont : le décès, la mise en jeu du pronostic vital ou le probable déficit fonctionnel permanent y compris les malformations congénitales.

COMMENT SIGNALER ?

Vous pouvez le signaler sur le portail national de signalement :
<https://signalement.social-sante.gouv.fr>
ou auprès de l'ARS Centre-Val de Loire: ars45-alerte@ars.sante.fr / 02 38 77 32 10

Signalez également tout décès au réseau Périnatal Centre-Val de Loire :
secretariat.perinat.cvl@chu-tours.fr

POURQUOI SIGNALER ?

Répertorier et analyser tous les EIGS à la recherche des causes profondes de leur survenue s'inscrit dans une démarche de **culture de sécurité des soins** : en parler, analyser, apprendre collectivement, c'est faire progresser les pratiques pour mieux protéger chaque mère et chaque enfant.

Cette démarche anonymisée permet de partager les retours d'expériences, à l'échelle de l'établissement comme au niveau régional et national.

QUI PEUT AIDER À L'ANALYSE APPROFONDIE DES CAUSES ?

- La Structure Régionale d'Appui à la qualité et à la sécurité des soins : la **SRA Qualiris** propose une aide méthodologique à l'analyse des décès et événements indésirables graves associés aux soins : www.qualiris.esante-centre.fr / qualiris@chu-orleans.fr / 02 38 74 43 42
- Le **Réseau Périnatal Centre-Val de Loire** qui peut apporter un appui scientifique à l'analyse profonde d'un EIGS: www.perinatalite-centre.fr / secretariat.perinat.cvl@chu-tours.fr / 02 47 47 69 60

RAPPEL

En cas de décès inexplicé et inattendu d'un nouveau-né, les explorations doivent être exhaustives afin d'en déterminer la cause (infectieuse, malformative, génétique, métabolique, etc.). Aussi, la réalisation d'une autopsie médicale est indispensable. Cette sensibilisation au signalement des décès néonataux complète le **recueil des décès au domicile** des nourrissons jusqu'à l'âge de 2 ans au sein des deux Centres de référence de la Mort Inattendue du Nourrisson (CRMIN) de la région Tours (centre.reference.min@chu-tours.fr) et Orléans (lolita.leguay@chu-orleans.fr).

* « Nouveau-né », selon l'OMS :
enfant de la naissance à 28
jours après la naissance
(période néonatale)